



**\*SOUS RÉSERVE DES MODIFICATIONS À VENIR À LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE\***

<b>PROGRAMME :</b>	<b>HORLOGERIE-BIJOUTERIE</b>
<b>CODE DE COURS :</b>	<b>5182</b>
<b>NOMBRE D'HEURES DE FORMATION :</b>	<b>1800</b>

Liste des compétences	Volumes, guides ou autres	Cahiers maison
1. Métier et formation	- \$	- \$
2. Historique de la mesure du temps	- \$	1 \$
3. Santé et sécurité au travail	- \$	1 \$
4. Notions de métrologie et de matériaux	- \$	- \$
5. Éléments mécaniques et mécanismes en horlogerie	- \$	3 \$
6. Repérage d'informations et réalisation de croquis	- \$	- \$
7. Opérations d'usinage manuel	- \$	1 \$
8. Opérations d'usinage sur machines-outils	- \$	1 \$
9. Mathématique et physique appliquées	- \$	- \$
10. Réparation d'organes moteurs et de transmission	- \$	2 \$
11. Application de techniques de soudage	- \$	- \$
12. Réalisation de traitements thermiques et chimiques	- \$	- \$
13. Réparation d'échappement à cheville	- \$	- \$
14. Réparation d'échappement à ancre suisse	- \$	1 \$
15. Réparation de spiraux	- \$	- \$
16. Réparation d'organes réglants	- \$	- \$
17. Opérations de gestion	- \$	1 \$
18. Réparation de montres mécaniques simples	- \$	1 \$
19. Réparation de réveille-matin et d'horloges sans sonnerie	- \$	1 \$
20. Réparation de montres mécaniques automatiques	- \$	1 \$
21. Principes de base en électricité et en électronique	- \$	1 \$
22. Réparation de montres électroniques	- \$	- \$
23. Réparation de bijoux	- \$	3 \$
24. Remplacement de mécanismes	- \$	1 \$
25. Remise en état d'appareils horaires modernes simples	- \$	- \$
16. Moyens de recherche d'emploi	- \$	- \$
27. Intégration au milieu de travail	- \$	- \$
Location d'une clé à puce électronique pour accès à l'école	2 \$	
1 broche pour loupe	6 \$	
1 loupe simple	21 \$	

**(Les prix sont sujets à changement sans préavis)**

ÂGÉ DE MOINS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2019	TOTAL	48 \$
Services non financés par le MEES <i>(montant applicable si âgé de 18 ans et plus au 30 juin 2019 et non remboursable après 5 jours ouvrables de fréquentation)</i>		280 \$
ÂGÉ DE PLUS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2019	TOTAL	328 \$

Matériel obligatoire vendu par commerces externes (prix approximatifs).

1 clé USB 16 Go	20 \$
1 paire de lunettes de sécurité	10 \$
1 paire d'écouteurs (nécessaire au premier cours)	10 \$
1 reliure à anneaux 3 pouces	12 \$

\*Les fournitures scolaires et cahiers d'exercices NON REÇUS sont remboursables si l'élève en fait la demande dans un délai de 30 jours ouvrables